Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501570-20251204-DE_76_2025-DE

DEPARTEMENT DE L'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE LE LOROUX
35 133 LE LOROUX

L'an deux mille vingt cinq, le quatre décembre à 20 heures 30, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence d'Annick ROCHELLE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Annick ROCHELLE, Christian LEFEUVRE, Ludovic VALLEE, Mélaine BESSIRAL, Didier FAUCHEUX, Cédric FOUBERT, Jeannine HELBERT.
Absents excusés : Charly MARTEAU, Jean-Claude BERTIN, Emilie JAMOIS, Isabelle GALLE
Absents : Alexandre NOËL

Emilie JAMOIS a donné procuration à Christian LEFEUVRE
Jean-Claude BERTIN a donné procuration à Mélaine BESSIRAL

Ludovic VALLÉE est élu secrétaire.

Date de la convocation : 25/11/2025
Membres en exercice : 12
Membres présents : 7
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 9
Date affichage convocation : 25/11/2025

Délibération n° 76_2025

ECOLES EXTERIEURES : participation aux charges de fonctionnement (2024/2025 - 2025/2026)

Madame le Maire informe le conseil municipal que des enfants de Le Loroux sont scolarisés dans des écoles primaires extérieures auxquelles la commune doit participer aux charges de fonctionnement selon des coûts moyens départementaux (établis par la préfecture) pour les écoles privées et selon les coûts réels pour les écoles publiques.

Les participations demandées par les communes sont les suivantes :

Commune	Enfants	Ecole publique /privée	Participation demandée à la commune	Coût dptal 35
Lécousse **(2025 / 2026)**	1	privé	Primaire : sans objet Maternelle : 1 304,72 – 20 % = 1 043,78 € **TOTAL DU : 1 043,78 €**	493 € : primaire 1 554 € : maternelle
La Chapelle-Fleurigné **(2024/2025)**	3	privée	Primaire : 1 x (476 €-20%)= 380,80 € Primaire : garde alternée : 380,80/2= 190,40 € Maternelle : 1 x (1523-20%) = 1 218,40 € **TOTAL DU : 1 789,60 €**	476 € : primaire 1 523 € : maternelle
Javené **(2025 / 2026)**	2	privée	Primaire : 1 x (445,12 -20 %)= 356,10 € Maternelle : 1x(1533,07-20%) = 1 226,46 **TOTAL DU : 1 582,56 €**	493 € : primaire 1 554 € : maternelle
TOTAL			**4 415,94 €**	

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à effectuer les dépenses ci dessus exposées pour un total de 4 415,94 €.

Madame le Maire
A. ROCHELLE

A Le Loroux, le 8 décembre 2025

Conforme au registre des délibérations
Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.